

Première conférence :

Lundi 14 mai 2012

En Sorbonne
Grand salon

Environnement et formation juridique

DOSSIER DU PARTICIPANT

Accueil de **Patrick Gérard**,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris

Discours d'ouverture :

■ **Jean-Marc Sauvé**
Vice-président du Conseil d'État

Le modérateur :

■ **Olivier Schrameck**
Président de la section du rapport
et des études du Conseil d'État

Les intervenants :

■ **Marie-Ange Debon**
Secrétaire générale
de Suez Environnement

■ **Patricia Savin**
Avocate associée au cabinet
Savin Martinet Associés

■ **Xavier Vandendriessche**
Président de l'université de Lille II,
ancien délégué scientifique - coordinateur
Droit de l'Agence d'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur

Présentation du cycle *Enjeux juridiques de l'environnement*

Le Conseil d'Etat organise un cycle de conférences sur quelques grands enjeux juridiques de l'environnement dans le prolongement du cycle sur la démocratie environnementale organisé en 2010-2011.

Des questions environnementales surgissent dans différentes branches du droit et secteurs d'activité et sont essentielles pour assurer la protection de la nature, des espaces et des milieux. Elles ont favorisé l'émergence d'un droit de l'environnement, son déploiement progressif et sa confrontation avec d'autres droits.

Comment assurer efficacement la protection de l'environnement dans ce cadre ? Quelle place accorder à la formation des acteurs de l'environnement, à la prévention ou encore à la répression ?

Ces questions présentent une forte actualité, en particulier à la suite de l'adoption des lois

Grenelle I et II des 23 juillet 2009 et 12 juillet 2010.

Le cycle comprendra sept conférences sur les thèmes suivants :

- Environnement et formation juridique
- Environnement et droit de la consommation
- Environnement et droit de l'aménagement
- Environnement et droit des transports
- Environnement et droit de l'énergie
- Environnement et polices
- Quel devenir pour l'administration de l'environnement ?

Ces thèmes, très vastes, impliquent de procéder à des choix, d'identifier deux ou trois axes de discussion et de privilégier des illustrations.

Les débats associeront des membres du Conseil d'Etat, des magistrats judiciaires, des universitaires, des avocats mais aussi des représentants des administrations, des associations de défense et des industries concernées. Ils seront animés par un modérateur et réuniront deux ou trois intervenants.

Présentation de la conférence

Le droit de l'environnement s'est progressivement étoffé, complexifié et déployé. Il requiert une formation initiale et continue des professionnels, à la fois technique ou juridique.

Cette formation doit permettre aux entreprises et structures concernées de bénéficier de juristes compétents en matière de gestion et protection de l'environnement et de prévention des risques.

Elle concerne aussi les représentants des administrations, les avocats et les magistrats devant être en mesure d'exercer, selon leur activité, des missions de prévention, conseil, contrôle et répression.

Comment la formation juridique de ces professionnels est-elle en pratique assurée ? Quelle adéquation existe-t-il entre l'offre de formation et les besoins ? Quelles évolutions doivent être envisagées ?

Cette conférence, réalisée en partenariat avec l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) sera centrée sur :

- Les offres de formation universitaires ;
- les attentes des différents professionnels y compris en matière de recrutement.

Elle ne pourra, en raison de l'ampleur du thème retenu, aborder les formations à l'ensemble des métiers présentant une dimension environnementale.

Premier aperçu des formations universitaires

Les différentes vagues d'évaluation menées par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) depuis sa création ont permis, notamment, d'apprécier les différentes formations existantes relatives au droit de l'environnement dont il est

possible, dans une première approche, de tirer plusieurs enseignements.

D'abord, les formations en droit de l'environnement apparaissent relativement nombreuses dans les universités françaises (l'AERES, du fait de ses missions, n'a pas de vision sur les formations qui peuvent être proposées notamment par les écoles d'ingénieurs ou les écoles de commerce). En effet, un nombre assez important d'établissements propose des Masters (professionnel ou recherche) qui concernent le droit de l'environnement.

Ensuite, il apparaît que la formation en droit de l'environnement transcende les divisions traditionnelles en droit : la distinction des masters à finalité professionnelle ou recherche ne semble pas déterminante : un master professionnel n'empêchant nullement la poursuite de recherches, même si ce n'est pas, bien évidemment, sa vocation première. De la même manière, la distinction classique entre le droit public et le droit privé ne semble pas pertinente pour appréhender les formations juridiques relatives au droit de l'environnement, tant il est vrai qu'existent tant des masters de droit public que de droit privé en la matière.

Enfin, l'analyse des données collectées par l'AERES à l'occasion des différentes vagues d'évaluation en cours ou déjà réalisées permet de caractériser une typologie tripartite des formations juridiques en droit de l'environnement. Ainsi coexistent des masters "droit de l'environnement", des masters "droit de l'environnement et entreprise" et des masters spécialisés.

Les masters "droit de l'environnement" sont très majoritairement de classiques masters de droit public centrés sur l'étude du droit de l'environnement en tant que tel, dans ses composantes traditionnelles (aménagement du territoire, urbanisme, droit des collectivités territoriales, droit de l'environnement interne, européen et international). Une attention est souvent apportée au développement durable.

Les masters "droit de l'environnement et entreprise" sont, eux, centrés sur la prise en

compte du droit de l'environnement comme une contrainte ou un risque pour l'activité de l'entreprise. Le droit de l'environnement envisagé dans ces masters à dominante droit privé est plus diffus : droit des pollutions de l'air et de l'eau, droit du développement durable, responsabilité sociale des entreprises. Dans ce type de formations, c'est plus l'entreprise qui paraît être au cœur des préoccupations que le droit de l'environnement en tant que tel.

Enfin, les masters spécialisés, quant à eux, envisagent de façon très précise une dimension du droit de l'environnement, le plus souvent en lien avec une problématique locale. Sont ainsi envisagés par exemple la gestion et la protection de la mer et des littoraux, la protection des paysages régionaux ou encore la protection contre les risques industriels.

La rencontre organisée dans le cadre du cycle de conférences du Conseil d'Etat relatif aux enjeux juridiques de l'environnement permettra d'approfondir cette typologie des formations en droit de l'environnement, en particulier s'agissant de leur public (origine des étudiants, insertion professionnelle des diplômés), des spécificités des formations proposées et de leur articulation avec l'offre de formation des établissements, mais également concernant les relations établies avec les intervenants de ce secteur professionnel.

Source : AERES

Biographies des intervenants

■ Jean-Marc Sauvé

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (promotion André Malraux), Jean-Marc Sauvé entre comme auditeur au Conseil d'État en 1977. Il est conseiller technique dans les cabinets de Maurice Faure et de Robert Badinter, ministres de la justice, de 1981 à 1983. Il occupe les postes de directeur de l'administration générale et de l'équipement au ministère de la justice de 1983 à 1988, puis de directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur de 1988 à 1994, date à laquelle il devient préfet de l'Aisne. Nommé maître des requêtes au Conseil d'État en

1983, il devient conseiller d'État et secrétaire général du Gouvernement en 1995. Depuis le 3 octobre 2006, il est le vice-président du Conseil d'État. Il est également président du comité prévu par l'article 255 du Traité pour le fonctionnement de l'Union européenne (comité de sélection des juges européens), président de la Commission pour la transparence financière de la vie politique, président du conseil d'administration de l'ENA et président de l'Institut français des sciences administratives.

■ Olivier Schrameck

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration, Olivier Schrameck entre au Conseil d'État en 1977 en qualité d'auditeur. Commissaire du Gouvernement en 1981 puis en 1987, il est nommé Conseiller d'Etat en 1995. Il a également exercé les fonctions de conseiller technique puis de chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation (1982), de directeur du cabinet du secrétaire d'Etat chargé des enseignements supérieurs (1984), de directeur des enseignements supérieurs (1985) et de directeur du cabinet du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (1988). Secrétaire général du Haut Conseil à l'intégration (1991) puis du Conseil constitutionnel (1993), il devient directeur du cabinet du Premier ministre en 1997, puis ambassadeur de France en Espagne en 2002. Depuis novembre 2009, Olivier Schrameck préside la section du rapport et des études du Conseil d'Etat. Il est professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris.

■ Marie-Ange Debon

Diplômée d'HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de droit des affaires, Marie-Ange Debon a été magistrat à la Cour des Comptes de 1990 à 1994. Elle rejoint alors France 3 dont elle est directrice de la gestion puis directrice générale adjointe, en charge des ressources (finance, juridique, informatique, production et équipement). En 1998, elle intègre le groupe Thomson où elle est directeur financier adjoint, secrétaire général, responsable du juridique, des assurances, de l'immobilier, de la communication externe et de l'actionnariat. Elle rejoint Suez Environnement en 2008 en tant que secrétaire général responsable du juridique et de l'audit, et, depuis septembre 2009, également responsable des projets, des systèmes d'information, des risques et assurances et des achats. Elle est membre du collège de l'Autorité des marchés financiers depuis 2008. Elle est administrateur de Technip (depuis juin 2010) et de Groupama (depuis mai 2011).

■ Patricia Savin

Patricia Savin est diplômée de l'université Lyon III, de l'Institut de droit public des affaires et docteur en droit privé. Elle est inscrite au barreau de Paris depuis 1995 et au barreau de Bruxelles depuis 2004. Elle est avocate associée, fondatrice et *managing partner* du Cabinet Savin Martinet Associés. Elle avait préalablement été collaboratrice au sein des cabinets Moquet Borde & Associés, puis de Pardieu Brocas Maffei & Leygonie. Elle a également été chargée de travaux dirigés, et anime des séminaires, colloques et cours sur le droit de l'environnement au sein d'organismes de formation. Elle est intervenue à plusieurs reprises dans le cadre de débats publics ou consultations organisés sur les plantes transgéniques. Elle est auteur de fascicules dans le JurisClasseur Environnement et le Lamy Santé et rédige régulièrement des articles sur le droit de l'environnement.

■ Xavier Vandendriessche

Professeur des universités (classe exceptionnelle), agrégé des facultés de droit, juriste spécialisé en droit constitutionnel, finances publiques et droit des étrangers, Xavier Vandendriessche a occupé plusieurs fonctions à l'université Lille II avant d'être élu président en 2012, dont celles de vice-président en charge de la prospective et du développement, directeur du système d'informations ou encore co-directeur du centre de recherches Droit et perspective du droit. En outre, plusieurs missions et responsabilités lui ont été confiées par des organismes extérieurs : délégué scientifique et expert auprès de l'AERES, expert auprès du Conseil national d'évaluation (CNE), membre du Conseil des prélèvements obligatoires mais également membre du jury de plusieurs concours tels que : celui de l'entrée à l'ENA, de l'agrégation de droit public, ou de l'accès à la profession d'avocat. Enfin, il est l'auteur de nombreuses publications et chroniques régulières en droit public financier et droit des étrangers.



Ce document a été préparé par la section
du rapport et des études (SRE)
du Conseil d'État en liaison avec l'Agence
d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (AERES)